

Plantations

Plantations nouvelles aux abords de la voie verte.

Début des travaux

16/03/2022

Fin des travaux

14/05/2022

La vitesse sera réglementée à 30 km/h.

Il sera interdit de stationner 10 mètres en amont et en aval du chantier et la circulation sera alternée manuellement et à l'aide de feux tricolores ou d'un homme trafic.

Il sera interdit de doubler.

Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

Coordonnées

Chaussée Jules César